

L'Afrique

**Christian Bardot, Julien Favre, Bruno Jégou, Frank Paris,
Amandine Toutou**

ISBN : 978-2-7440-7347-2

Chapitre 4 – L'Afrique en retard de développement

Fiche 1 - Colonisation et action éducative

Dans les empires coloniaux africains, l'enseignement primaire est diversement organisé : la France applique le principe d'instruction publique à partir de 1903, tandis que la Belgique en confie la tâche aux missionnaires et que l'Angleterre s'appuie sur des initiatives privées et locales. Au-delà du primaire, la sélection des futures élites entre en jeu. Les Anglais font le pari de former les fils des élites traditionnelles des pays colonisés. C'est à cette jeunesse que sont destinés les quatre établissements supérieurs des colonies anglaises (Sierra Leone, Ghana, Nigeria, Ouganda). En outre, ils peuvent prétendre intégrer des universités métropolitaines. Mais les effectifs concernés sont très faibles : seuls six cents étudiants africains scolarisés dans le supérieur en 1943.

Dans le Congo belge, l'enseignement secondaire n'est ouvert aux Noirs qu'en 1950, et il n'y a pas d'université au Congo avant 1955. Au moment de l'indépendance, seuls trente Noirs étaient titulaires d'un diplôme universitaire : les Belges n'ont donc pas eu de volonté de former d'élites indigènes.

La situation française est complexe : le réseau scolaire mis en place est surtout à destination des Européens, mais en vertu de la méritocratie républicaine, quelques indigènes parviennent à intégrer le secondaire, tel Senghor, tandis que les autres élèves méritant du primaire sont plutôt orientés vers les écoles primaires supérieures où ils peuvent se préparer à l'enseignement, aux carrières administratives et au métier de médecin indigène. Le gros forme donc des élites intermédiaires, mais peu d'indigènes se hissent jusqu'aux diplômes du supérieur.

Fiche 2 - Les freins internes au financement de l'économie

Afin d'assurer un meilleur développement, il faut que l'ASS retrouve des sources internes de financement. Plusieurs obstacles doivent être surmontés. Le premier tient à la difficulté de drainer l'épargne intérieure qui est en diminution (26 % du PIB de l'ASS en 1980, 18 % aujourd'hui). L'épargne populaire en ASS est essentiellement constituée d'avoirs non monétaires (bétail, biens immobiliers, bijoux), tant l'épargne bancaire suscite la défiance. À ce problème de confiance s'ajoute la faiblesse du réseau bancaire dans l'espace rural où l'emprunteur doit recourir à des usuriers qui abusent de leur position. Enfin, l'offre de prêts de la part des institutions bancaires est inadaptée aux besoins. La plupart des sociétés bancaires d'ASS rechignent à prêter aux moyennes entreprises et dédaignent les microcrédits. Il faut donc réadapter l'outil bancaire pour initier un développement interne. À ce titre, les banques centrales doivent jouer leur rôle de locomotives du développement, et non se contenter d'un rôle d'émission ou d'encours.

Ensuite, l'État lui-même doit reconquérir la confiance de la population et des agents économiques. L'État en effet peine à percevoir les recettes fiscales et doit composer avec une forte fuite des capitaux. En outre, l'État respecte médiocrement la lettre des contrats (ce qui explique en grande partie la notation de la COFACE). Enfin, les frais onéreux de création d'entreprises, la fiscalité élevée touchant celles-ci et une réglementation du travail rigide freinent certains investisseurs.

Fiche 3 - La politique d'aménagement

En matière d'aménagement, le bilan des États indépendants n'est pas fameux et s'inscrit dans la philosophie du colonisateur.

Ainsi, l'aménagement du territoire s'est effectué dans le cadre du territoire national, sans vision d'une intégration régionale. Ce n'est pas là une singularité africaine, bien entendu : l'aménagement du territoire est avant tout un outil de souveraineté et de gloire nationales, et l'on ne peut pas demander à l'ASS, avec les moyens financiers dont elle dispose et alors que les États qui la composent sont dans leur prime jeunesse, de faire à ce titre mieux que d'autres régions du globe plus richement dotées.

Aussi, à l'échelle régionale ou continentale, la fragmentation des réseaux (énergie, transport) demeure la règle depuis l'époque coloniale, des réseaux incomplets (une seule liaison zonale de Lobito, en Angola, à Dar es-Salaam, par chemin de fer, aucun axe de communication nord-sud à l'échelle du continent), qui suivent différentes normes (trois normes pour l'écartement des rails). Le réseau routier revêtu progresse (ainsi les neuf cent quatre-vingts kilomètres de la route Bamako-Conakry inaugurés en décembre 2008) et quelques axes structurant se dessinent, comme l'axe Lagos-Abidjan. Mais, le réseau transfrontalier est encore marqué par l'héritage colonial (pas de liaison routière par exemple entre le Cameroun et le Nigeria, ou entre la Côte d'Ivoire et le Liberia) et réactivé par les tensions internationales postcoloniales.

À l'échelle des États, la politique d'aménagement a consisté à renforcer la pénétration de l'hinterland. Si certains y sont parvenus, au prix parfois d'un déménagement de capital pour rechercher plus de centralité (Abuja au Nigeria, par exemple), la crise budgétaire des années 1980 et 1990 a empêché d'entretenir correctement les infrastructures. En outre, la croissance démographique a entraîné la nécessité de considérablement développer certains réseaux, notamment le réseau énergétique. L'aménagement hydraulique a ainsi été favorisé, permettant à la fois d'améliorer l'irrigation et la production d'électricité. Mais, d'une part, la production d'énergie est aujourd'hui insuffisante dans l'ensemble de l'ASS qui produit autant d'électricité que la seule Espagne, entravant le développement économique, puisque, en moyenne, les entreprises africaines comptent cinquante-six jours de panne d'électricité par an. D'autre part, l'État n'a pas fait l'effort nécessaire en termes de réseaux de distribution, débordé notamment par la très forte croissance urbaine. Le taux d'électrification au Sénégal est par exemple de 76 % en zone urbaine, mais de 12 % seulement en zone rurale. Ceci a conduit à renforcer les inégalités spatiales, d'autant plus que les réseaux sanitaires et scolaires se sont fortement dégradés dans l'hinterland, et n'ont pas suivi dans les nouveaux espaces urbains.